CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E98891** **VALABLE JUSQU'AU** **01/10/2027**

ÉDITÉ LE 11/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/07/2013

Raison sociale : ARC RENOV'

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 13/03/2023

Capital : 5 000

ZAC DES GRANDS SILLONS
BOULEVARD FRANÇOIS MITTERRAND
35150 CORPS-NUDS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2013B01373

Siret : 794 621 599 00016

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 5047076

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 21803333404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 21803333404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 02 23 31 44 43 **Fax :**

Portable : 06 47 46 78 21

Responsabilité légale :
LEJARD ANTONY GÉRANT

Site Internet : http://www.arc-renov.fr

E-mail : arc-renov@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 265 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage	3	15/09/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur		03/09/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		08/07/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/09/2026 10:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E98891** **VALABLE JUSQU'AU** **01/10/2027**

ÉDITÉ LE **11/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/07/2013
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 13/03/2023
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2013B01373

Siret : **794 621 599** **00016**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 5047076
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 21803333404
Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 21803333404
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **ARC RENOV'**

ZAC DES GRANDS SILLONS
BOULEVARD FRANÇOIS MITTERRAND
35150 CORPS-NUDS

Téléphone : 02 23 31 44 43 **Fax :**
Portable : 06 47 46 78 21

Site Internet : http://www.arc-renov.fr
E-mail : arc-renov@orange.fr

Responsabilité légale :
LEJARD ANTONY GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	15/09/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	03/09/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	08/07/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/09/2026 10:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.